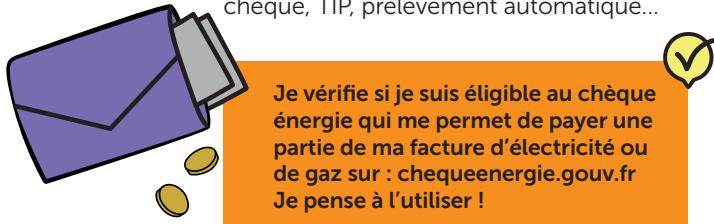


## J'y pense aussi ...

Un fournisseur doit toujours proposer différents modes de paiement, je choisis celui que je préfère :  
chèque, TIP, prélèvement automatique...



### Je trouve que ma facture a augmenté ?

Je la compare avec mes anciennes factures pour comprendre ce qui a changé : ma consommation et/ou le prix ?

	Période de consommation	Consommation en kWh	Prix de l'abonnement annuel (€ TTC/an)	Prix du kWh (€ TTC/kWh)
<b>exemple électricité</b>	Du 07/07/2024 au 06/07/2025	6 000 kWh	186 €	0,20 €
<b>exemple gaz</b>	Du 07/07/2024 au 06/07/2025	6 000 kWh	330 €	0,11 €



Toutes mes aides sur l'eau, l'électricité et le gaz sur :  
[metropole.nantes.fr/energie](http://metropole.nantes.fr/energie)

# COMMENT CHOISIR LES MODALITÉS DE FACTURATION POUR MON ÉLECTRICITÉ ET MON GAZ ?

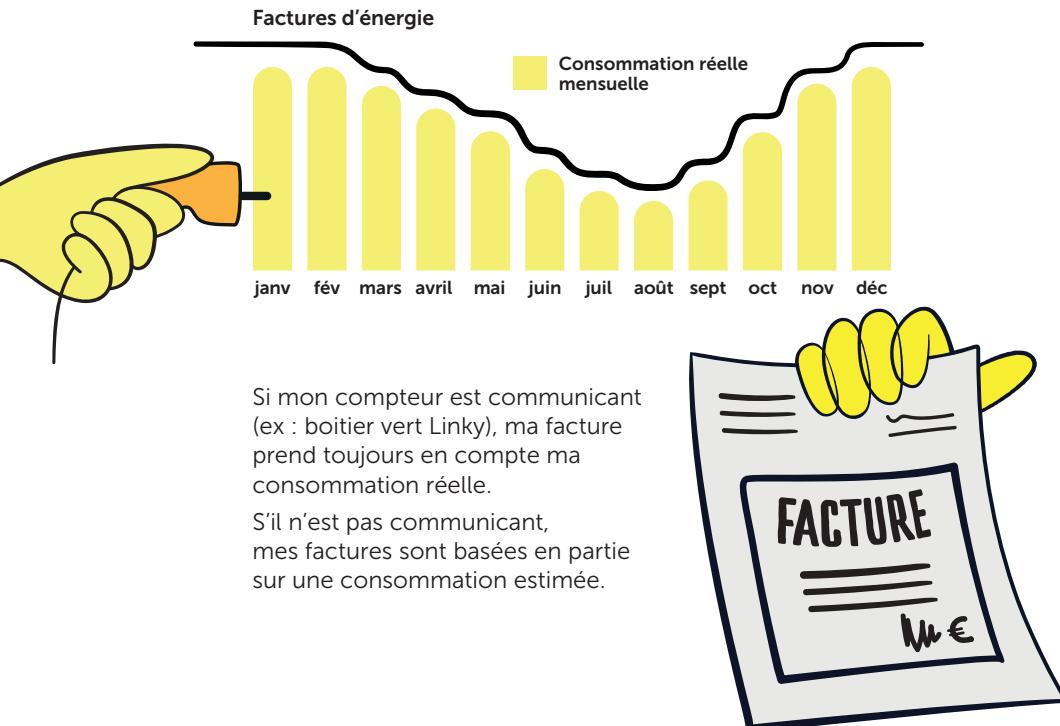


Mon fournisseur me propose deux façons de payer ma consommation d'énergie. Je choisis celle qui est adaptée à mes besoins pour gérer mon budget.

# Je comprends les différentes modalités de facturation

## Le paiement au réel :

- Basé sur ce que je consomme réellement chaque mois
- Mes factures varient tout au long de l'année
- Possibilité de recevoir une facture tous les mois ou tous les deux mois (il faut se renseigner auprès de son fournisseur)



Si mon compteur est communicant (ex : boîtier vert Linky), ma facture prend toujours en compte ma consommation réelle.

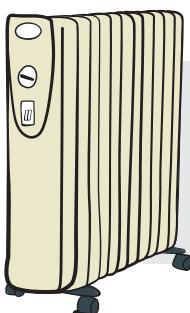
S'il n'est pas communicant, mes factures sont basées en partie sur une consommation estimée.



Je paie tous les mois ou tous les deux mois ce que je consomme réellement.

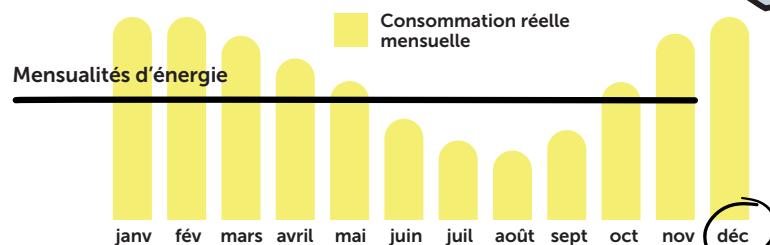


En hiver, les factures sont plus élevées à cause du chauffage.

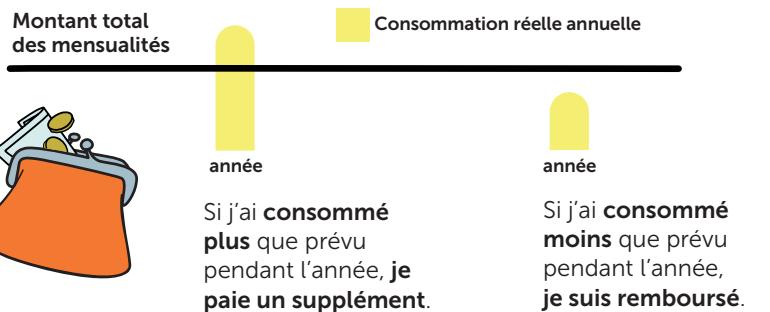


## La mensualisation :

- Basé sur une consommation estimée
- Un même montant à régler chaque mois (mensualité) selon mon échéancier
- Une facture par an, la facture de régularisation



Je reçois ma facture de régularisation après avoir payé le même montant pendant 10, 11 ou 12 mois selon mon échéancier. Celui-ci est ensuite réajusté pour l'année suivante en fonction de ma consommation réelle.



Si j'ai consommé plus que prévu pendant l'année, je paie un supplément.



Je contacte mon fournisseur pendant l'hiver pour vérifier si ma mensualité est adaptée à ma consommation, et la faire modifier si besoin (trop élevée ou trop basse). C'est important, surtout la première année dans mon logement.



Mon budget est clair et stable.



Ma facture de régularisation risque d'être élevée si mes mensualités sont trop basses.

